

## **BIOMÉTHANISATION : LA PHASE II EST BIEN AMORCÉE**

**Saint-Hyacinthe, le 11 avril 2013** – La **Ville de Saint-Hyacinthe** confirme la poursuite de la phase II du projet de biométhanisation. À la suite du règlement d'emprunt de 50 millions de dollars, cette phase consiste d'abord à la construction d'un centre de réception et de traitement des matières organiques ainsi que d'une plateforme de maturation qui seront construits dans le parc industriel Théo-Phénix, puis à l'agrandissement des installations existantes à l'usine d'épuration, située sur la rue Girouard Est afin d'y traiter les matières organiques (MO) provenant des collectes hebdomadaires des bacs bruns ainsi que les intrants qui seront fournis par des industries, des commerces et des institutions (ICI) situés sur les territoires des MRC d'Acton et des Maskoutains.

### **1. L'aménagement d'un centre de réception et le traitement des matières organiques dans le parc industriel**

Le projet d'implantation d'un centre de traitement des matières organiques et d'une plateforme de maturation sera construit au 8400, rue Émilien-Letarte (tout juste à l'ouest de l'entreprise Bessette et Boudreau). C'est la firme lavalloise Unigertec inc. qui a été retenue pour la construction de ce centre. Le contrat au coût de 3 170 691,31 \$ a été accordé au plus bas soumissionnaire conforme lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 4 mars dernier. Cet octroi est toutefois conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation requis par le ministère de Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Ce centre sera équipé d'un système de réception, de nettoyage et de pulvérisation des MO. De plus, une plateforme de maturation du digestat sera construite à même le centre de réception et de traitement des MO. Cette plateforme consiste en une dalle de béton complètement recouverte, le tiers du bâtiment étant totalement fermé afin de contenir les odeurs qui seront ensuite traitées dans un biofiltre. Cette plateforme de maturation consiste en une simple aération du digestat ayant un temps de séjour d'au moins 20 jours. Le digestat doit subir une phase de maturation (réorganisation du carbone, humification...) afin de devenir un « produit stabilisé » qui prendra la forme d'un terreau.

De plus, le conseil municipal a autorisé l'achat de deux bennes de réception, de deux broyeurs-séparateurs, de deux biofiltres pour contrer les odeurs, ainsi que d'autres pièces d'équipement de l'entreprise Mabarex inc. de Montréal, au coût de 2 754 891 \$. Cet octroi de contrat est également conditionnel à l'obtention d'un certificat d'autorisation requis par le MDDEFP.

Ce centre de réception sera localisé dans le secteur industriel et non à côté de l'usine d'épuration et ce, afin d'optimiser la possibilité d'expansion future de cette dernière.

## 2. L'agrandissement de l'usine d'épuration sur la rue Girouard Est

La **Ville de Saint-Hyacinthe** opère déjà une filière de biométhanisation afin de digérer les boues produites à sa station d'épuration des eaux usées. Cette installation convertit les boues en biogaz et en digestat, mais ne traite présentement aucune matière organique collectée dans les bacs bruns.

La phase II d'agrandissement vise donc également à agrandir cette installation existante de biométhanisation de manière à y traiter les matières organiques traitées sur la rue Émilien-Letarte.

Les installations projetées comprennent :

- La conversion de 2 digesteurs anaérobies existants (16 m de diamètre X 14 m hauteur, d'une capacité de 1600 m<sup>3</sup>) en bassins d'hydrolyse;
- La conservation du 3<sup>e</sup> biodigesteur existant;
- La construction de 5 nouveaux digesteurs anaérobies (16 m de diamètre X 14 m de hauteur, d'une capacité de 2000 m<sup>3</sup>);
- La construction d'un bassin de stockage tampon de lactosérum L (2000 m<sup>3</sup>) provenant directement des ICI du territoire desservi par la Ville;
- La construction d'un bâtiment abritant 3 réservoirs de réception de 200 m<sup>3</sup> chacun qui serviront à entreposer des MO conditionnées au centre des traitements des MO et de MO provenant des industries agroalimentaires, ainsi que le système de chauffage pour la pasteurisation et la biométhanisation et les systèmes mécaniques et électriques.

### La valorisation du biogaz...

La valorisation de tout le biogaz supplémentaire qui sera produit à l'usine d'épuration passera finalement par l'installation d'un poste de raffinage du biogaz de manière à le débarrasser des contaminants indésirables, à en augmenter la teneur en méthane (ch4) à environ 98 %, et à le rendre compatible avec le gaz naturel transporté dans le réseau gazier public. Ce sera là une première source de revenus fort intéressante.

Par ailleurs, des négociations seront entreprises sous peu avec des entreprises spécialisées en agroalimentaire afin de négocier le traitement de leurs matières organiques pour les transformer en biogaz. Ce sera là une seconde source de revenus qui permettra d'amortir les dépenses d'investissement, tout en offrant aux entreprises de notre milieu une solution « verte » à la gestion de leurs rejets industriels.

En somme, le projet de biométhanisation se concrétise davantage chaque jour, ce qui atteste que la **Ville de Saint-Hyacinthe** conserve sa position de tête en matière de biométhanisation au Québec, en plus d'être une technopole agroalimentaire « verte ».